

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 10 mars 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu les délibérations du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2022 et du 10 mars 2023 approuvant les principes exposés, quant à la convention unique d'interventions, aux modalités de portage et à la feuille de route, et acter les conditions de leurs mises en œuvre,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2023 approuvant les termes du projet d'avenant technique joint au rapport du Conseil d'Administration,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 18 mai 2017 liant la Ville du Havre et l'EPF de Normandie,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Dans le cadre de la période transitoire vers l'établissement des feuilles de route avec les collectivités liées par un programme d'action foncière ou une convention d'action foncière et dont le partenariat est susceptible d'évoluer vers une feuille de route, en fonction de la dynamique du territoire et du volume des projets concernés, **d'autoriser** le Directeur Général à signer l'avenant technique au Programme d'action foncière de la Ville du HAVRE.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

04 AVR. 2023